



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

Berne, le 2 mai 2017

Conférence de presse de l'Alliance contre l'épuisement professionnel et le travail gratis

L'attaque contre la loi sur le travail est une attaque contre la santé des gens !

Discours de Vania Alleva, présidente d'Unia

À tout moment, Unia reçoit via sa hotline « Service Temps de travail » des demandes du genre de celle-ci : « Je travaille deux ou trois dimanches par mois. Je ne peux pas compenser mes heures, et elles ne me sont pas indemnisées. Je me demande si c'est normal. »

La hotline d'Unia permet aux salarié-e-s de poser des questions sur leur temps de travail et sur leurs droits. Pour le syndicat, cette plateforme constitue un indicateur fiable des préoccupations professionnelles. Il est bien clair que les pressions sur les employé-e-s sont en hausse, que les infractions aux prescriptions légales sur la durée du travail et du repos sont très répandues et que bien souvent, les dispositions contractuelles ne sont pas respectées. Un autre exemple authentique le confirme : « Ma femme travaille à plein temps dans l'hôtellerie-restauration et n'a que 5 minutes de pause à midi. Elle fait régulièrement des heures supplémentaires. Elle a des problèmes de santé liés au stress subi sur son lieu de travail. »

Attaque du camp bourgeois contre la santé des travailleuses et travailleurs

Le camp bourgeois au Parlement attaque aujourd'hui frontalement la protection de la santé en place. L'obligation d'enregistrement du temps de travail et les horaires réglementés le dérangent tout particulièrement. Alors même que le Conseil fédéral vient d'assouplir le régime de saisie de temps de travail en 2016. Konrad Graber (PDC) et Karin Keller-Sutter (PLR) appellent dans leurs interventions à encore plus de déréglementation : tous deux préconisent de vider de sa substance l'enregistrement du temps de travail. Avec l'initiative Keller-Sutter, des centaines de milliers de personnes cesseraient de noter leurs heures : des notions aussi élastiques que « salariés exerçant une fonction dirigeante » ou « spécialistes » engloberaient jusqu'à 40% des employé-e-s (des « spécialistes » comme par exemple contremaître dans la construction, spécialiste du commerce de détail, chef boulanger ou responsable dans les soins de longue durée), qui n'auraient plus le droit à l'avenir de comptabiliser la durée effective de leur travail. En outre, l'initiative Graber vise à abolir la durée hebdomadaire maximale du travail ainsi qu'à contourner l'interdiction du travail de nuit et du dimanche pour certaines catégories de personnel. Ces péjorations constituent une attaque directe contre la protection de la santé ! Car elles impliquent davantage de stress pour la majorité des salarié-e-s.

Une enquête d'Unia le montre : le stress au travail est une réalité répandue

L'enquête publiée en janvier 2017 par Unia sur le stress dans les professions de bureau le montre clairement : le stress dû au travail est très répandu, et la santé tant physique que psychique du personnel en pâtit fréquemment. 70% des employé-e-s se sentent souvent ou toujours stressés au travail. Beaucoup se sentent démotivés, exténués, nerveux et irritables, ou encore physiquement

affaiblis. Les motifs invoqués sont le travail contre la montre et la pression à la performance, les journées de travail trop longues et le travail pendant le temps libre. Dans le secteur des services en particulier, le personnel a souvent l'obligation d'être constamment joignable. Dans ces conditions, les gens tombent malades. Et c'est précisément dans ce secteur que le conseiller aux États Graber vise à abroger les dispositions protectrices ! L'adoption de ces deux interventions parlementaires et la disparition de la protection légale actuelle péjoreraient davantage encore les conditions de travail déjà précaires des employé-e-s.

Casse-tête de la conciliation entre vie professionnelle et familiale

Voici un autre exemple parmi d'autres de la pratique de notre hotline ou des consultations au guichet, dans les régions Unia : une responsable de succursale ayant des enfants en âge scolaire a besoin d'horaires prévisibles et de jours de congés fixes. Elle confie son dilemme à Unia : « Je travaille depuis plus d'un an dans une entreprise où je note moi-même mes heures de travail. Je remets chaque mois au chef du personnel une copie de mon décompte des heures effectuées. Je n'ai malheureusement obtenu aucune réaction à ce jour. J'ai entre-temps plus de 300 heures supplémentaires. Que puis-je faire pour qu'elles soient reconnues et que je ne les perde pas, en cas de départ de cette entreprise ? »

Si la durée maximale du travail aujourd'hui en vigueur disparaît, non seulement la santé en souffrira, mais la conciliation entre travail et famille deviendrait un vrai casse-tête. S'il leur faut se tenir à disposition de leur employeur plus de 50 heures hebdomadaires, les personnes ayant des obligations familiales seront confrontées à d'énormes problèmes, voire ne pourront plus accepter certains emplois. Ce serait rendre un bien mauvais service à l'égalité ainsi qu'à l'intégration des femmes dans le marché du travail.

Protection offerte par la loi sur le travail

La loi sur le travail constitue une protection nécessaire – et bien souvent la seule en place – contre le travail 24h/24, contre les horaires morcelés, l'obligation de rester constamment joignable, le stress et le burnout. Dans le secteur des services en particulier, le taux de couverture des conventions collectives de travail (CCT) laisse à désirer. Les horaires de travail réglementés et la saisie du temps de travail constituent dès lors le meilleur garde-fou contre le surmenage au travail. Les employé-e-s ont besoin d'une loi sur le travail qui les protège contre les abus. Les syndicats veulent en outre renforcer la protection de la santé dans les CCT et mieux réglementer la question du temps de travail à la lumière des développements récents (travail à distance, usage d'outils de travail électroniques). Des CCT fortes sont un gage de protection efficace – y compris contre la déréglementation du temps de travail.

Extension et non démantèlement de la protection de la santé

Il faut non pas démanteler mais étendre la protection de la santé, afin de tenir compte des contraintes effectives subies par les travailleuses-eurs. Unia demande d'améliorer l'exécution de la loi sur le travail, d'augmenter le nombre de contrôles ainsi que de renforcer dans les CCT la protection de la santé et la réglementation du temps de travail. Il incombe en outre aux employeurs de veiller à la santé physique et psychique de leur personnel. À ce titre, ils doivent prévoir une organisation du travail adéquate et éviter toute sollicitation excessive. Unia se battra par tous les moyens contre les interventions dangereuses et nuisibles à la santé émanant du Parlement !

Renseignements :

Vania Alleva, présidente d'Unia, 079 620 11 14